

FORMATION ARBITRAGE / JUGES- ARBITRAGE - NIVEAU 1

E-LEARNING

Chers licenciés,

Nous vous proposons de suivre les formations d'arbitrages ci-dessous en e-learning.

Arbitre A1 – Juge-Arbitre par équipe JAE1 – Juge-Arbitre de tournoi JAT1.

Arbitre A1 :

Il est compétent pour arbitrer principalement des parties opposant des joueurs de 3e série. Il peut exceptionnellement arbitrer des parties de joueurs de 2e série dans le cadre du championnat de France par équipes ou du tournoi open du club dans lequel il est licencié.

Juge-Arbitre de match par équipe JAE1 :

Il est compétent pour diriger, sur le territoire de la ligue à laquelle il appartient, toute rencontre par équipes de niveau départemental ou régional, à l'exception de la division qualificative à la division N4 du championnat de France (DQDN4).

Juge-Arbitre de tournoi JAT1 :

Il est compétent pour organiser, dans son club uniquement, tout tournoi interne, Galaxie, jeune, beach tennis, padel et TMC (à l'exception des épreuves qui figurent sur une liste définie annuellement par la ligue et dont l'homologation requiert un JAT2 ou de qualification supérieure). Il peut également organiser dans son club des tournois open de non-classés et 4e série ou être l'adjoint d'un juge-arbitre JAT de qualification supérieure pour tout tournoi.

Process :

Cette année toutes les formations d'arbitrage et de juge-arbitrage sont accessibles sur une plateforme appelée LIFT (L'Institut de Formation du Tennis) pour toutes celles et ceux qui souhaitent se former afin d'obtenir la ou les qualifications citées ci-dessus.

Les candidats intéressés devront renvoyés par mail à malorie.delpierre@fft.fr le bulletin d'inscription (voir ci-après).

Après avoir réceptionné les coordonnées de chacun, le LIFT se chargera ensuite d'inscrire les candidats sur la plateforme à la formation (session concernée).

Les candidats recevront une confirmation d'inscription via leur adresse email et pourront alors entamer, en autonomie, leur formation.

En fin de parcours, les candidats pourront générer / télécharger une « attestation de fin de formation en ligne ». Ce document, bien sûr, ne délivre pas le diplôme mais doit permettre à chaque candidat de justifier qu'il s'est formé à distance sur les contenus « A1 – JAE 1 – JAT1.

Une fois le déconfinement annoncé, la Commission d'arbitrage du Comité de Paris aura le loisir d'organiser des présentiels afin d'attribuer aux candidats la ou les qualifications d'arbitrage ou de juge-arbitrage sur la présentation de l'attestation téléchargée et générée en fin de formation.

En comptant vous revoir en tant que prochain officiel du Comité de Paris.

La Commission d'Arbitrage se tient à votre disposition pour toutes questions complémentaires

Nicolas Lambert

Président de la Commission d'Arbitrage du Comité de Paris

Inscription formations

1 A1 1 JAE 1 1 JAT1 : cocher la ou les formations désirées

Formulaire à renvoyer à malorie.delpierre@fft.fr

Nom : Prénom : Licence :

Club : Téléphone : Mail :
